



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.318**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-29094- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITÉ ALBERT  
CAMUS - SIGNATURES DES MARCHES**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

CB (92.89)

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Nomenclature** : 5.2 Fonctionnement des assemblées

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITÉ  
ALBERT CAMUS - SIGNATURES DES MARCHES  
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2012.1441 du 17 décembre 2012, le lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de construction de l'extension de l'équipement de proximité Albert Camus a été approuvé.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 14 janvier 2013.

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires, répartis en 11 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	VRD / Espaces verts
2	Gros-œuvre / maçonnerie
3	Etanchéité
4	Cloisons / Doublages / Faux plafonds
5	Menuiseries extérieures / Serrurerie
6	Menuiseries intérieures
7	Revêtements de sol / Faïences
8	Peintures

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
9	Façades
10	Plomberie - sanitaire / Ventilation / Chauffage
11	Electricité

Le marché débute à sa notification et s'achève à la fin de la garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle du marché est de 21 mois.

Les variantes étaient autorisées et sept prestations supplémentaires éventuelles obligatoires étaient prévues :

- **pour le lot 2** : parevue pour les équipements techniques en toiture terrasse.
- **pour le lot 4** : plafond architectural.
- **pour le lot 5** : parevue pour les équipements techniques en toiture terrasse.
- **pour le lot 7** : résine au sol dans la salle polyvalente et le hall d'accueil.
- **pour le lot 10** : surventilation nocturne.
- **pour le lot 10** : PAC gaz.
- **pour le lot 11** : plafond architectural.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013/01CB a été adressé le 14 janvier 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 18 janvier 2013
- B.O.A.M.P.....paru le 16 janvier 2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 18 février 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 28 plis (dont 1 pli dématérialisé).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	40%

Conformément à l'article 6 du règlement de la consultation, des négociations se sont déroulées avec les trois candidats classés premiers lors de l'analyse des offres.

La Commission des Procédures Adaptées réunie en séance le 21 février 2013 a donné un avis favorable pour la relance en marché à procédure adaptée des lots suivants :

- lot 1 : pour motif de concurrence trop restreinte (1 seule offre)
- lot 5 : absence d'offres
- lot 9 : absence d'offres

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013/22CB a été adressé le 08 mars 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E paru le 13 mars 2013
- B.O.A.M.P paru le 13 mars 2013

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 15 avril 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 11 candidats dont :

- 10 offres en format papier
- 1 offre dématérialisée

De même, le lot n°7 a été déclaré sans suite au motif de concurrence trop restreinte et a été relancé.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013/29CB a été adressé le 27 mars 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 29 mars 2013
- B.O.A.M.P.....paru le 29 mars 2013

Au cours de la séance du 18 avril 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **lot 3 : Entreprise MASSILIA ETANCHÉITÉ, pour un montant après négociation de 25 619,48 € HT.**

- **lot 4 : Entreprise SLG PROVENCE ISOLATION, pour un montant après négociation de 27 012,65 € HT / PSE non retenue.**
- **lot 8 : Entreprise SGPM, pour un montant après négociation de 10 800,00 € HT.**
- **lot 10 : Entreprise SNEF, pour un montant après négociation de 77 728,17 € HT / PSE 1 (surventilation nocturne) retenue.**
- **lot 11 : Entreprise CADELEC, pour un montant après négociation de 27 480,00 € HT / PSE non retenue.**

Au cours de la séance du 16 mai 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **lot 1 : Entreprise MINETTO, pour un montant après négociation de 35 798,50 € HT.**
- **lot 5 : Entreprise ALPES PROVENCE MENUISERIES (APM), pour un montant après négociation de 65 075,99 € HT (PSE non retenue).**
- **lot 9 : Entreprise SPORTIELLO, pour un montant après négociation de 119 559,68 € HT.**

Au cours de la séance du 12 juin 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **lot 6 : Entreprise MENUISERIE DU PHARO, pour un montant après négociation de 18 647,00 € HT.**
- **lot 7 : Entreprise SOMAREV pour un montant après négociation de 24 661,00 € HT (PSE non retenue).**

Au cours de la séance du 18 avril 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées avait, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **lot 2 : Entreprise CAVATAIO, pour un montant après négociation de 233 570,83 € HT avec les 2 variantes en moins-values proposées par l'entreprise / PSE non retenue.**

Le lendemain de l'attribution du marché par la Commission des Procédures Adaptées, nous avons appris que l'entreprise CAVATAIO avait été mise en redressement judiciaire (période d'observation jusqu'au 04/10/2013).

A ce jour le sort de cette entreprise n'est pas encore connu, le traitement du lot 2 fera donc l'objet d'un rapport ultérieur.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs aux marchés de travaux pour l'extension de l'équipement de proximité Albert Camus avec les sociétés suivantes :

- pour le lot n°1 : **Entreprise MINETTO, pour un montant après négociation de 35 798,50 € HT.**
- pour le lot n°3 : **Entreprise MASSILIA ETANCHÉITÉ, pour un montant après négociation de 25 619,48 € HT.**
- pour le lot n°4 : **Entreprise SLG PROVENCE ISOLATION, pour un montant après négociation de 27 012,65 € HT / PSE non retenue.**
- pour le lot n°5 : **Entreprise ALPES PROVENCE MENUISERIES (APM), pour un montant après négociation de 65 075,99 € HT (PSE non retenue).**
- pour le lot n° 6 : **Entreprise MENUISERIE DU PHARO, pour un montant après négociation de 18 647,00 € HT.**
- pour le lot n° 7 : **Entreprise SOMAREV pour un montant après négociation de 24 661,00 € HT (PSE non retenue).**
- pour le lot n°8 : **Entreprise SGPM, pour un montant après négociation de 10 800,00 € HT.**
- pour le lot n°9 : **Entreprise SPORTIELLO, pour un montant après négociation de 119 559,68 € HT.**
- pour le lot n°10 : **Entreprise SNEF, pour un montant après négociation de 77 728,17 € HT / PSE 1 (surventilation nocturne) retenue.**

- pour le lot n°11 : **Entreprise CADELEC, pour un montant après négociation de 27 480,00 € HT / PSE non retenue.**

**2013.318 - MARCHE DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITE  
ALBERT CAMUS - SIGNATURES DES MARCHES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**